

SOMMAIRE

I - Rappel du Contexte Général	2
II - Récapitulatif des investissements à engager	4
III - Subventions attendues	5

I - RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL

Le territoire de la Communauté de Commune de Bièvre Toutes Aures, et plus généralement des communes de la plaine de Bièvre, est marqué par une pression foncière croissante, et un milieu très limitant d'un point de vue assainissement: sols peu perméables sur les coteaux, pentes fortes, cours d'eau à faible débit dans la plaine.

D'autre part, les principaux ouvrages de traitement existants sur le secteur : STEP Izeaux/Sillans, STEP du Rival, STEP de St Siméon de Bressieux, fonctionnent en surcharge et nécessitent des interventions à court terme.

Ces différents éléments ont conduit les élus du territoire, conscients de la nécessité de mettre en conformité ces systèmes d'assainissement, et soucieux de préserver la qualité des milieux récepteurs, à engager une étude pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement avec zonage, au sens de l'article 35 de la loi sur l'Eau, sur le secteur Bièvre Toutes Aures, regroupant les communes de : **Bevenais, Bressieux, Brion, La Forteresse, Plan, Sillans, Izeaux, La Côte Saint André (ZA du Rival), St-Etienne de St-Geoirs, Brezins (CCPBL), St-Geoirs, St-Michel de St-Geoirs, St-Paul d'Izeaux, St Siméon de Bressieux (CCPBL) et St-Pierre de Bressieux.**

Le schéma d'assainissement retenu à l'échelle intercommunale a été présenté en **Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)** le 14 décembre 2006.

Il se déclinait de la manière suivante :

- Traitement local des communes de coteaux : la Forteresse, Plan, Saint Michel de Saint Geoirs, Brion
- Raccordement des communes de Brézins, St Etienne de St Geoirs, St Geoirs et des trois Bressieux sur une nouvelle station d'épuration intercommunale de 15400 EH, située en aval de la confluence Rival – Baïse.
- Traitement d'Izeaux-Sillans dans une nouvelle station d'épuration intercommunale de 4700 EH (actuellement en cours de construction à 5000 EH) avec rejet des effluents traités par infiltration.

Le CODERST a émis un avis favorable au schéma directeur d'assainissement ainsi présenté.

Suite à cet avis, la CCBTA a engagé une étude financière pour mesurer l'impact sur le prix de l'eau des investissements envisagés dans le schéma directeur.

Les résultats de cette étude ont montré qu'il n'était pas possible de réaliser simultanément l'ensemble des travaux prévus par le schéma directeur sans augmenter le montant de la redevance assainissement dans des proportions inacceptables pour les usagers.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers, maître d'ouvrage et exploitant de la station d'épuration existante du Rival, a été mise en demeure de mettre en conformité cet équipement d'ici l'échéance 2012.

La CCBTA et la CCPBL ont alors sollicité les services de la Préfecture de l'Isère afin de rechercher des solutions pour sortir de cette impasse financière.

De nombreuses discussions ont été engagées, notamment avec les organismes financeurs.

Par ailleurs, la fermeture des abattoirs ayant été annoncée, la capacité de la future station d'épuration du Rival est passée de 15 400 EH à 13 400 EH.

II - RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS A ENGAGER SUR LE SECTEUR DU RIVAL

Les investissements à envisager pour :

- La mise en place du réseau de collecte sur les communes de St Pierre de Bressieux, Bressieux et St Geoirs
- La mise en séparatif des réseaux de la commune de St Siméon de Bressieux
- La mise en œuvre des réseaux de transit intercommunaux entre les différentes communes et la nouvelle station d'épuration

Sont résumés dans le tableau qui suit :

Commune	Poids de population future concerné	Récapitulatif des coûts d'opération (€HT)		
		Estimations des coûts de collecte + Mise en séparatif <i>Valeur économique 2006</i>	Estimations des coûts de transit <i>Valeur économique 2006</i>	Traitement : station d'épuration type boues activées faible charge avec déphosphatation et dénitrification poussée : 13 400 EH
St Etienne de St Geoirs + Brezins + ZA Air Parc	7 300 EH		Transit de la STEP actuelle du Rival à la STEP projetée (hyp : nouvelle STEP 1 km en aval)	3 332 000 € <i>Chiffrage mis à jour début 2008</i>
			196 000 €	
			Remplacement du collecteur de transit existant	
			625 150 €	
ZA Rival	980 EH	Extensions non chiffrées		
St Geoirs	600 EH	Collecte le Village, le Mas du Bottu, le Molézin	Transit de St Geoirs à St Etienne	
		1 215 000 €	481 000 €	
Bressieux	180 EH	Extension réseaux le Martorey - le Village	Transit de Bressieux à Saint Siméon de Bressieux	
		599 000 €	208 000 €	
St Siméon de Bressieux	3 115 EH	Mise en séparatif des réseaux du Village	Transit des lagunes à la nouvelle STEP	
		1 875 000 €	361 000 €	
			Transit de la STEP actuelle à la nouvelle STEP	
			342 000 €	
St Pierre de Bressieux	800 EH	Extension réseaux Le Village, Cuzin, le Collet, la Combe de Vaux	Transit de St Pierre de Bressieux à Bressieux	
		2 910 000 €	101 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENTS Nouvelle STEP au Rival + raccordement de St Geoirs et des 3 Bressieux		COLLECTE	TRANSIT	TRAITEMENT
		6 599 000 €HT	2 314 150 €HT	3 332 000 €HT
TOTAL GENERAL		12 245 150 €HT		

III - SUBVENTIONS ATTENDUES

Le Conseil Général de l'Isère et l'Agence de l'Eau ont été associés aux différents échanges évoqués précédemment.

- Le Conseil Général pourrait subventionner une partie des investissements à hauteur de 40% maximum, le taux définitif dépendant évidemment du statut du Maître d'Ouvrage de l'opération.

Le Conseil Général a néanmoins précisé que pour les collectivités de plus de 2000 EH, la tendance des subventions était plutôt à la baisse.

- L'Agence de l'Eau pourrait subventionner la construction de la station d'épuration à hauteur de 30% à condition que :
 - Le coût plafond du projet ne dépasse pas le coût plafond de l'Agence de l'Eau (*le plafond calculé en nov 2008 est proche de l'estimation de 3 332 000€HT*)
 - Que la collectivité s'engage dans un programme de réalisation des travaux avant 2009, pour viser l'échéance 2012 pour la mise en conformité (*sans quoi les subventions passent de 30 à 15%*)
- L'Agence de l'Eau pourrait également subventionner une partie des réseaux de transit. Les taux de subvention accordés (jusqu'à 30%) seraient alors fonction du nombre d'équivalent-habitants concernés par les tronçons considérés.